



Réceptionniste

Titre reconnu par l'industrie hôtelière
et inscrit au RNCP (Répertoire National des
Certifications Professionnelles)

Devenez un(e) Réceptionniste efficace !

Programme de la formation

- Connaissance du milieu hôtelier / Accueil / Communication
- Hygiène alimentaire
- Technique hôtelière : l'organisation, les réservations, la facturation
- Web marketing
- Gestion informatique hôtelière et informatique bureautique
- Techniques de vente et marketing
- Anglais hôtelier

Equipe pédagogique de professionnels et consultants.
Travaux en lien direct avec votre établissement (plaquette, livret d'accueil ...)

Missions principales

- Gérer les réservations et établir la facturation
- Prendre en charge le client de son arrivée à son départ
- Vendre les prestations d'un hôtel
- Assurer les petits déjeuners et participer aux tâches d'entretien

Publics

- Titulaire d'un Bac ou d'un certificat de niveau IV
- Sens de la relation client
- Tests de positionnement et d'Anglais
- Entretien de motivation

Cadre juridique

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation pour vos salariés

Rythme de l'alternance

- 3 semaines consécutives en entreprise et temps plein en juillet et en août
- 1 semaine au centre de formation

Rémunération

Le salarié est rémunéré par l'employeur selon son âge et son niveau de diplôme (+10 % pour les titulaires du Bac « Technique », tranche 18-25 ans)

- 21 ans : 55 % SMIC HCR (Hôtel-Café-Restaurant)
- de 21 à 25 ans : 70 % SMIC HCR
- de 26 à 44 ans : SMIC HCR
- 45 ans et plus : SMIC HCR (exonération d'environ 80 % des charges patronales)

Avantages entreprise

- Possibilité de bénéficier des réductions de charges dites « allègement Fillon » (taux d'exonération moyen de 26 % du salaire brut)
- Aide à la fonction tutorale jusqu'à 1500 € versée par le FAFIH (selon les dispositions en vigueur)
- Aide Pôle Emploi d'environ 200 €/mois pour une durée de 10 mois maximum pour les plus de 26 ans
- Aide de 4000 € versée par le Pôle Emploi pour les personnes de + de 44 ans
- Possibilité de signer le contrat dès le 3 février 2015 en bénéficiant des avantages du contrat de professionnalisation tout en étant à temps plein dans l'entreprise.

INFOS PRATIQUES

Rentrée : entre le 3 avril et le 20 mai 2015
Durée de formation : 12 mois
Contact : 02 96 78 70 34
jepostuleformation@cotesdarmor.cci.fr

www.cotesdarmor.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES CÔTES D'ARMOR
16 rue de Guernesey - CS 10514 - 22005 SAINT-BRIEUC Cedex 1
TÉL. : 02 96 78 62 00 - FAX : 02 96 78 62 10


 CCI CÔTES D'ARMOR